

INFORMATION DE MISES EN CANDIDATURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

Toute entreprise et/ou organisation dûment inscrite au registre des membres en règle de Tourisme Autochtone Québec peut soumettre la candidature de son représentant officiel à titre d'administrateur du conseil d'administration, à l'exception des membres auxiliaires. Par conformité légale, aucun vote par procuration n'est accepté.

Tourisme Autochtone Québec est administré par un conseil d'administration composé de 9 personnes élues par les membres votants (5 sièges sont choisis parmi les membres actifs, 2 parmi les membres associés et 2 derniers parmi les membres délégués). Les mandats sont d'une durée de deux ans.

MANDATS 2022-2023 : 2 ANS

Pour l'an 2022-2023, 4 sièges réguliers au mandat de deux ans sont en élections au conseil d'administration dont :

- **2 sièges de membres actifs (entreprise touristique autochtone)**
- **1 siège de membre délégué (communauté ou organisation autochtone)**
- **1 siège de membre associé (entreprise ou organisations non-autochtone)**

SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Si vous désirez proposer votre candidature à l'un ou l'autre des sièges au sein du conseil d'administration, bien vouloir préalablement démontrer votre intérêt par courriel à mcloutier@tourismeautochtone.com avant le 21 octobre prochain. Il est également possible de poser votre candidature sur place, mais ce, à condition qu'il y ait une proposition verbale d'un membre présent en votre faveur.

En cas d'absence lors de l'Assemblée générale annuelle, vous pouvez rédiger une lettre expliquant l'intérêt que vous avez à devenir membre du conseil d'administration ainsi qu'une brève description de votre profil pour que nous puissions vous présenter. Vous pouvez également nous faire parvenir une vidéo ou déléguer un autre membre pour présenter votre candidature sur place.